

Direction des Collectivités et de la Réglementation

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL Nº 23-2021-12-08-00004 MODIFIANT L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL Nº 23-2021-11-18-00001 ÉTABLISSANT LA LISTE DES CANDIDATS AU PREMIER TOUR DE L'ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE COMPLÉMENTAIRE DE LA COMMUNE DE LA CELLE DUNOISE DES 5 ET 12 DÉCEMBRE 2021

La préfète de la Creuse,

VU le code électoral, et notamment son article L. 258;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-8 et L. 2122-14;

VU la loi du 24 décembre 2020 relative aux délais d'organisation des élections municipales partielles et des élections des membres des commissions syndicales;

VU l'arrêté préfectoral n°23-2021-10-18-00004 du 18 octobre 2021 portant convocation des électrices et des électeurs de la commune de La Celle Dunoise ;

VU l'arrêté préfectoral n°23-2021-11-18-00001 du 18 novembre 2021 établissant la liste des candidats au premier tour de l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de La Celle Dunoise des 5 et 12 décembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de l'arrêté préfectoral n°23-2021-11-18-00001 du 18 novembre 2021 concernant la date du deuxième tour :

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}: L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n°23-2021-11-18-00001 du 18 novembre 2021 est modifié ainsi qu'il suit : « La liste des candidats admis à se présenter au premier tour de scrutin du dimanche 5 décembre 2021 et éventuellement au second tour, le dimanche 12 décembre 2021 pour l'élection municipale partielle complémentaire dans la commune de La Celle Dunoise, est la suivante :

- M. Pierre-Dominique GUINOT
- Mme Géraldine WETZSTEIN »

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°23-2021-11-18-00001 du 18 novembre 2021 demeurent sans changement.

ARTICLE 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et M. le Maire par intérim de la commune de La Celle Dunoise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Creuse et qui sera affiché aux emplacements habituellement réservés à cet effet sur la commune.

> Fait à Guéret, le 8 décembre 2021 Pour la Préfète et par délégation Le Secrétaire général

> > Signé: Bastien MEROT

Place Louis Lacrocq B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex Tel: 05.55.51.59.00

Courriel: prefecture@creuse.gouv.fr